



LICENCE DE CONTROLE

Motion d'Assemblée Générale

Les personnels d'Orly présents ce jour ont pris connaissance des éléments du relevé de conclusions signé par certains syndicats. Ils s'inquiètent qu'**aucune référence explicite au maintien de la DSNA dans la fonction publique d'Etat** ne soit mentionnée dans ce texte. Ils considèrent que certaines mesures n'ont pas leur place dans un accord sur la licence de contrôle. Ils rejettent donc les mesures relevant d'un protocole telles que :

- Les mesures indemnitaires;
- La refonte des listes et plus particulièrement le décrochage d'Orly;
- La remise en cause du droit de grève.

Dans l'attente d'un message clair du Directeur Général, les personnels mandatent les organisations syndicales pour déposer un préavis de grève pour le 1^{er} septembre 2006.

Cette motion a été adoptée par 97,5 % des votants.

Orly le jeudi 6 juillet 2006